



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Dossier de création de la ZAC du parc de la Noue à VILLEPINTE
dans le cadre de l'ORCOD-IN**

L'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) a pris l'initiative de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de la Noue dans le cadre de l'opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD-IN) à Villepinte créée par le décret n°2021-638 du 20 mai 2021.

Cette participation du public par voie électronique (PPVE) est préalable au projet de création de la ZAC du Parc de la Noue qui fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est organisée en application des articles L.123-2 et L.123-19 du code de l'environnement.

La PPVE se déroulera **du lundi 08 janvier 2024 (9 heures) au mardi 6 février 2024 (17 h)**, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le dossier soumis à la participation du public est consultable de manière dématérialisée à partir du 08 janvier 2024 à 9h aux adresses suivantes :

- <https://www.registre-numerique.fr/ppve-epf-parc-de-la-noue-villepinte>
- et sur le site Internet des services de l'État en Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Participation-du-public-par-voie-electronique2/Creation-de-la-ZAC-du-Parc-de-la-Noue-a-Villepinte-dans-le-cadre-de-l-ORCOD-IN>

Une version papier du dossier est consultable aux mêmes dates et un poste informatique est mis à disposition sur les sites suivants :

- Service urbanisme au sein du centre administratif de la mairie de Villepinte – 16/32 avenue Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte – de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
- Préfecture de la Seine-Saint-Denis – 1 Esplanade Jean Moulin – 93000 Bobigny aux horaires d'ouverture de la préfecture (accès au dossier papier sans rendez-vous et au poste informatique sur rendez-vous au 01 41 60 60 60, puis choix 3)

Une version papier du dossier est également consultable aux mêmes dates à :

- Sous-préfecture du Raincy – 57 avenue Thiers – 93340 Le Raincy aux horaires d'ouverture de la sous-préfecture (accès uniquement au dossier sur rendez-vous auprès de M. Olivier Naves – tél : 01 43 01 47 07 – courriel : olivier.naves@seine-saint-denis.gouv.fr)

Le dossier soumis à la participation du public comprend :

- Le dossier de création de la ZAC du parc de la Noue,
- Une plaquette de présentation du projet,
- Le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement du Parc de la Noue,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- L'avis de l'Autorité environnementale n°2023-83 du 5 octobre 2023,
- Le mémoire en réponse de l'EPFIF à l'avis de l'Autorité environnementale,
- La notice présentant la procédure de participation publique par voie électronique.

Le public pourra déposer ses questions, observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à partir du site Internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-epf-parc-de-la-noue-villepinte> et par mail à l'adresse suivante : ppve-parcdelanoue-villepinte@mail.registre-numerique.fr.

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du maître d'ouvrage : EPFIF, 14 rue Ferrus 75014 PARIS, 01 40 78 97 65, orcod-villepinte@epfif.fr.

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, sera rédigée par le maître d'ouvrage. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site internet des services de l'État en Seine-Saint-Denis.

La décision de création de la ZAC du Parc de la Noue est prise par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis – 1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX – conformément aux articles L.422-2 et R.422-2 du code de l'urbanisme (contact : unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (01 41 60 67 22 – spat.ud93.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr).